

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Observations sur les propositions de la conférence d'Arau (*suite*). — Mémoire présenté au concours d'infanterie par M. le lieutenant-colonel Hofstæter, à St-Gall (*suite*). — Nouvelles diverses.

OBSERVATIONS

SUR LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE D'ARAU.

III^r.

De l'Etat-major.

Les 10, 11 et 12^e *propositions* traitent de l'état-major fédéral et demandent de le diviser en 3 classes : Commandants de divisions et de brigades ; officiers d'état-major ; adjudants ; une partie des seconds seraient en permanence. Enfin il faudrait mettre plus de soin dans les nominations.

Ces propositions tendent à introduire un changement fondamental dans l'organisation de notre état-major, et nous aurions vivement désiré que la réunion d'Arau développât plus largement ses vues à cet égard. Car il importe qu'on sache un peu mieux la base sur laquelle reposerait la nouvelle organisation, quelle serait la démarcation entre les classes, comment chacune d'elles se recruterait, quels grades chacune d'elles comprendrait, si l'on pourrait passer de l'une dans l'autre, etc.

Dans l'ignorance de ces choses, nous osons difficilement émettre un jugement sur la justesse des propositions émises. Elles disent trop ou trop peu. Mais néanmoins nous sommes parfaitement d'accord avec l'intention qui les a dictées, et nous reconnaissons qu'il est urgent de remédier aux vices de notre état-major, soit dans sa constitution comme corps, soit dans l'instruction des individus.

^r Voir les deux précédents numéros.